

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 30 septembre 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 30 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dument convoqué, s'est reuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la presidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2024

Presentes: POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain,
MOREL Jean Claude

Excuses : FAVRE Valery, MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Alain
TERRACOL.

Absents : COSTE Joel,

Jean-Claude MOREL a été designé secretaire de séance

- | | | |
|----|---------------------------------|-----------------------|
| 40 | Exoneration meublés de tourisme | adoptee à l'unanimité |
| 41 | Tarifcation sociale cantine | adoptee à l'unanimité |

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION N° 2024-41
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024
CONCERNANT LA TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-39 DU 10 JUILLET 2024)

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 30 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusés : FAVRE Valéry, MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Alain TERRACOL.

Absents : COSTE Joël,

Jean-Claude MOREL a été désigné secrétaire de séance

Madame la Maire rappelle que la restauration scolaire est un service public indispensable aux familles, que l'école est un espace privilégié d'inclusion sociale (un moment privilégié de découverte et de plaisir, d'échanges) et que l'alimentation est essentielle pour le bon développement, la croissance et les capacités d'apprentissage.

L'État a mis en place une aide dans le cadre de la loi de lutte contre la pauvreté pour les communes rurales éligibles à la fraction de péréquation dans la dotation de solidarité rurale : versement de 3€ pour chaque repas tarifé à 1€ aux familles, dont le quotient familial est inférieur à 1000€.

Aussi il paraît logique de proposer un tarif social pour le coût des repas.

Madame la Maire présente le tableau suivant qui pourra être mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2024/2025 et pour une durée de deux ans. Cette tarification est proposée pour les enfants de la commune de Saint-Georges-La-Pougé scolarisés dans le RPI.

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION 2024-40
EN DATE DU 30 septembre 2024
CONCERNANT L'EXONERATION DES MEUBLES DE TOURISME

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 30 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusés : FAVRE Valéry, MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Alain TERRACOL.

Absents : COSTE Joël,

Jean-Claude MOREL a été désigné secrétaire de séance

Mme la Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Elle précise que la décision du Conseil Municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Vu l'article 1407 du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- Les locaux classés meublés de tourisme
- Les chambres d'hôtes

Charge la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 3 octobre 2024

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
Le 07/10 /2024 et de la
publication le 07/10 /2024*

**La Maire,
Delphine POITOU**



**Le secrétaire
Jean-Claude MOREL**

